

## Répartition des dicastères pour la législature 2021-2026

La nouvelle Municipalité de Grandson, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet prochain, a procédé à la répartition des dicastères.

**Antonio Vialatte**, Syndic, sera en charge de l'administration générale et des finances.  
(Greffé municipal, Bourse communale, Contrôle des habitants, Culture, Relations extérieures et communication)  
Sa suppléante sera Evelyne Perrinjaquet.

**Evelyne Perrinjaquet**, Vice-syndique, sera en charge des bâtiments et gérances.  
(Bâtiments, Gérances, Cultes et temples, Bibliothèque)  
Son suppléant sera Olivier Reymond.

**Nathalie Gigandet**, sera en charge de la cohésion sociale et du tourisme.  
(Affaires sociales, Tourisme, Alpages & forêts, Affermages, Port, Campings, Rives et rivières, Plages, Réserves naturelles)  
Son suppléant sera Francesco Di Franco.

**Francesco Di Franco**, sera en charge des écoles et de la sécurité.  
(Ecoles, Police, Manifestations, Défense incendie, Protection civile)  
Sa suppléante sera Nathalie Gigandet.

**Olivier Reymond**, sera en charge de l'urbanisme et de la mobilité.  
(Police des constructions, Aménagement du territoire, Urbanisme, Mobilité, Ribt, Sports, Associations et sociétés locales)  
Son suppléant sera Antonio Vialatte.

**Nicolas Perrin**, sera en charge des travaux et de l'environnement.  
(Voirie, Réseau routier, Agenda 2030, Cimetière, Espaces verts, parcs, promenades et jardins communaux, Places de jeux, Gestion et traitement des déchets, Arbres, Biodiversité)  
Sa suppléante sera Evelyne Perrin.

**Evelyne Perrin**, sera en charge des réseaux et des énergies.  
(Réseau d'eau, Réseau eaux usées, Réseau gaz, Réseau électrique, Réseau chauffage à distance, Eclairage public)  
Son suppléant sera Nicolas Perrin.

Cette répartition convient à l'ensemble des membres de la future Municipalité. Elle se veut être la plus équilibrée possible en termes de charge et de thématiques, tout en tenant compte du parcours, des envies et des compétences de chacun. La nouvelle Municipalité pour la législature 2021-2026 sera assermentée le 25 juin et entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.